



la LETTRE *du GÂTINAIS EN BOURGOGNE*

Bulletin d'informations de l'intercommunalité

N° 11 – ÉTÉ 2013

Enfance, Loisirs, Sports et Culture

Les activités que proposent l'école de musique, le service action sociale et animation et l'école multisports, visent l'apprentissage et l'épanouissement. Elles favorisent les rencontres, les échanges, le partage dans la solidarité et l'implication au service des autres.

L'action sociale hors les murs

Il existe aujourd'hui une multitude d'idées, de propositions pour organiser le temps de vacances de vos enfants de 3 à 17 ans.

Des initiatives se multiplient pour aller vers les jeunes et leur proposer des activités sportives et culturelles durant tout l'été.

Ce service s'exerce aussi dans l'animation et les accueils pédagogiques, avant et après l'école, réalisés par des animateurs sous la responsabilité du centre de loisirs du SIVOM du Gâtinais. L'accueil périscolaire propose aussi une prise en charge des enfants fréquentant la cantine scolaire avant, pendant et après le repas, ainsi qu'un accompagnement dans le bus.

Ce service peut donner lieu à une modulation des moyens afin de favoriser l'égalité des chances et permettre l'accès de chacun à l'éducation.

Sur les 25 communes adhérentes au SIVOM, 23 (à l'exception de Champigny et de Saint-Sérotin) adhèrent à cette compétence.

La réforme des rythmes scolaires

prévoit la mise en place de 9 demi-journées de 3h30 maximum d'enseignement (au lieu de 8 à ce jour), à raison de 5h30 maximum par jour.

En faisant du mercredi matin un temps scolaire et en allégeant les journées, la nouvelle organisation fait apparaître de nouvelles plages horaires d'une durée globale d'environ 3 heures hebdomadaires dévolues aux activités périscolaires, suivant un projet pédagogique structuré.

Les activités périscolaires seront mises en place en prolongement du service public de l'éducation, pour favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles artistiques, sportives, etc...

La mise en œuvre de cette réforme interviendra dès septembre 2014 pour l'ensemble des communes de notre territoire.

L'école « Multisports » hors limite

se veut un lieu de découverte et d'initiative sportive.

Cette école s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans ; elle est mise en place durant les périodes scolaires.

Des cycles de 3 semaines sont scrupuleusement respectés par les éducateurs, ce qui permet aux enfants de découvrir différents types de pratiques sportives et de s'orienter éventuellement vers un club sportif.

L'encadrement est assuré par des éducateurs diplômés.

113 enfants fréquentent l'école « Multisports » sur 4 sites : Chéroy, Egriselles-le Bocage, Saint-Valérien et Villethierry.

L'école de Musique, un langage à part entière :

C'est un service public culturel intercommunal chargé de dispenser un enseignement spécialisé dans le domaine artistique.

L'école de musique travaille en collaboration avec les écoles primaires et s'attache à créer les conditions favorables à l'épanouissement de ses 90 élèves.

Les cours sont dispensés à Chéroy, Nailly, Saint-Valérien suivant les disciplines choisies :

- à partir de 5 ans, les enfants peuvent intégrer un atelier découverte
- à partir de 6 ans (CP), ils suivent un cours d'apprentissage musical (1h) et un cours d'instrument
- à partir de la 2^{ème} année, ils intègrent un atelier instrumental et chorale (1h en 1^{er} cycle, 1h30 en 2^{ème} Cycle) et un cours d'instrument (30' en 1^{er} cycle, 45' en 2^{ème} cycle)
- Les adultes peuvent bénéficier de cours d'instruments



Autoroute, Route Nationale, Route Départementale, Voie Communale, ... Nous empruntons une multitude de routes différentes. Mais finalement, qui s'occupe de quoi ?

A chacun sa route...

Les autoroutes concédées

Il s'agit des autoroutes à péage. Elles appartiennent à l'État, qui en confie, pour une durée déterminée, le financement, la construction, l'entretien et l'exploitation à des sociétés concessionnaires d'autoroutes en contrepartie de la perception d'un péage.

Les autoroutes non concédées

Il s'agit des autoroutes sans péage. Elles appartiennent à l'Etat.

Les routes nationales

Elles sont reconnaissables à leurs bornes kilométriques rouges et leur nom commence par N (N77 par exemple)

Elles appartiennent à l'Etat qui est chargé de leur gestion, de l'étude et de la réalisation des projets neufs de routes nationales.

Les routes départementales



Elles sont reconnaissables à leurs bornes kilométriques jaunes et leur nom commence par D (D606 par exemple)

Elles appartiennent aux départements. C'est le Conseil Général qui prend les décisions.

Les voies communales

Elles appartiennent aux communes. C'est le Conseil Municipal de la commune concernée qui prend les décisions concernant la construction, l'entretien, les travaux...

Afin de bénéficier d'économies d'échelles, les élus ont souhaité se regrouper. Les demandes des communes sont regroupées par le SIVOM qui passe un marché global et suit la réalisation des travaux qui peuvent être de l'entretien, de la modernisation (élargissement) ou encore des Travaux Annexes de Voirie (bordures de trottoir, ...).

Enfin, le SIVOM facture aux communes les travaux qui ont été effectués sur leur territoire. En règle générale, le montant des travaux de voirie commandés au SIVOM sont de l'ordre de 300 000 € à 400 000 € par an.

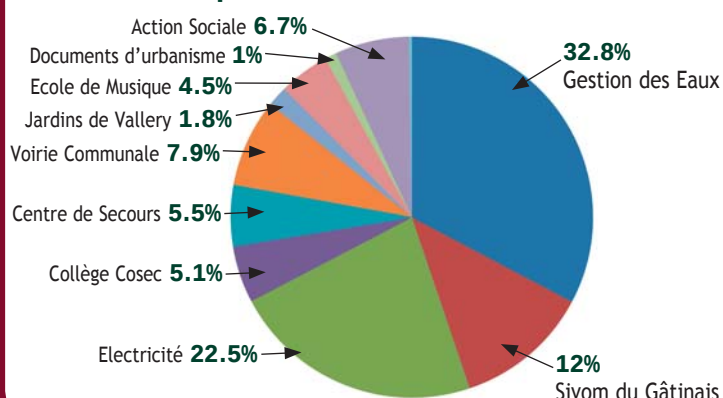
En 2013, 50 000 m² de chaussée seront entretenus et/ou modernisés.

INF'EAU :

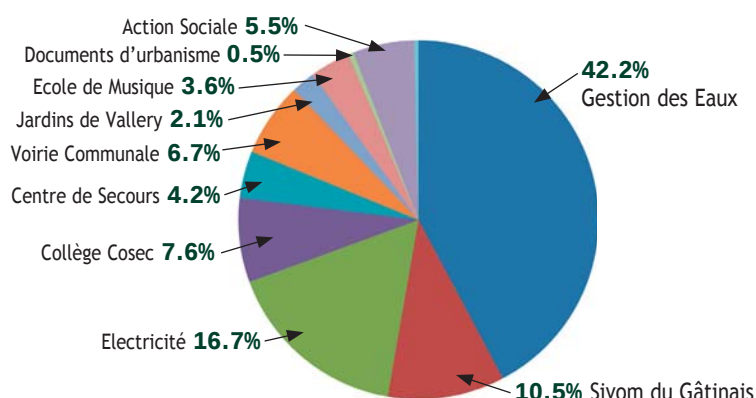
Véolia Eau a un nouveau numéro qui n'est pas surtaxé : **09 69 32 34 58.**

COMPTES ADM

Dépenses du Sivom du Gâtinais



Recettes du Sivom du Gâtinais



TRAV'EAU 2013/2014 :

1. Renouvellement et renforcement de la canalisation située grande rue jusqu'au hameau des Brouards à Fouchères sur 1 050 mètres. 25 branchements en plomb renouvelés. Coût estimatif : 275 000 €



2. Amélioration de l'alimentation en eau potable des hameaux des Duports, de la Commune, des Fleurs, des Chétives, et des Grosses Pierres à Subigny. Coût estimatif : 140 000 €



3/ Renouvellement de 8 branchements en plomb à Savigny sur Clairis Coût estimatif : 15 000 €



4. Renouvellement et renforcement de la canalisation rue des Patouillats à Jouy sur 250 mètres. Coût estimatif : 45 000 €



Le lit des cours d'eau appartient aux propriétaires riverains qui sont tenus, réglementairement, d'en assurer un entretien régulier. (Article L.215-14 Code de l'environnement)

« ..., L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. ... »

Il faudrait

- Favoriser les espèces efficaces dans la consolidation des berges
- Favoriser la diversité des espèces qui améliorent la capacité auto-épuratrice de la rivière et qui procurent un abri et une ressource de nourriture pour la faune.

- Supprimer progressivement les arbres inadaptés aux berges (peupliers hydrides, épicéas, la haie de thuyas, etc.).

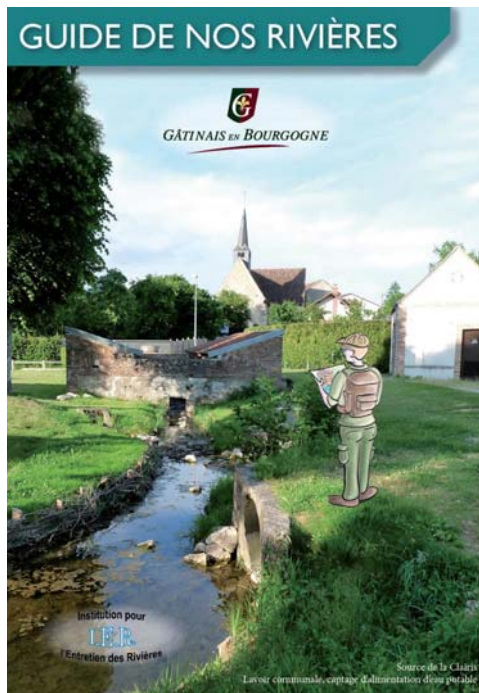
Toute action d'entretien doit être réalisée avec précaution et doit être limitée. Ce qui peut apparaître comme une nuisance ne l'est pas forcément pour le fonctionnement naturel du cours d'eau.

L'enlèvement des embâcles est à réaliser au cas par cas et s'il y a un risque d'inondation...

Les bords de cours d'eau ne doivent pas être transformés en jardins sur-entretenus.

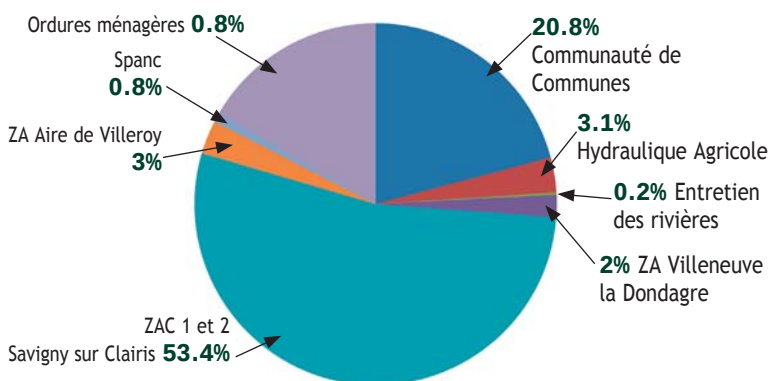
N'oubliez pas que certaines interventions sur les cours d'eau sont soumises à « Déclaration » ou « Autorisation » auprès des services de polices de l'eau.

En cas de doute, il est préférable de contacter la communauté de communes et de consulter le guide des rivières disponible dans nos locaux.

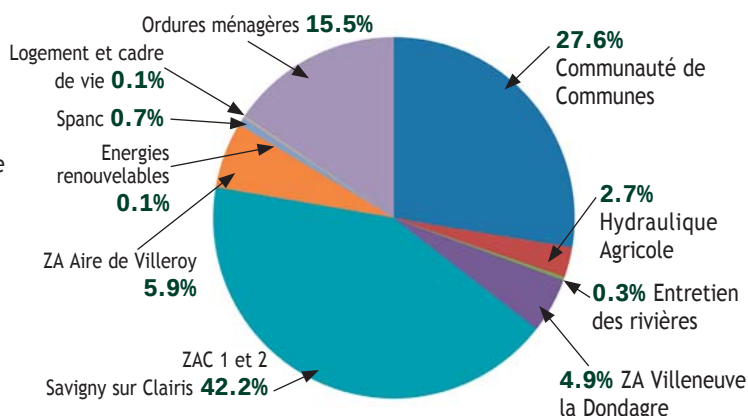


FINISTRATIFS 2012

Dépenses de la Communauté de Communes



Recettes de la Communauté de Communes



Comment bien démarrer son compost ?

Suite au bon de commande composteur individuel disponible dans la dernière Lettre du Gâtinais et sur le site internet de la Communauté de Communes www.gatinais-bourgogne.fr vous avez été environ 650 à réserver le vôtre. Nous vous remercions du succès de cette campagne de promotion du compostage, qui témoigne de votre volonté de participer à la réduction des déchets. A l'heure actuelle, les déchets compostables représentent encore 25% de votre poubelle marron, alors afin de la diminuer d'autant, suivez ces conseils pour bien démarrer votre compost :



- Débutez votre compost par une couche de brindilles ou de branchages qui favorisera une bonne aération. Disposez ensuite vos déchets par petites couches en intercalant divers types de matières (pelouse, épluchures, petits branchages...)
- Brassez tous les mois votre compost pour bien mélanger toutes les matières et favoriser la fermentation. Le compost est un microcosme. Il faut qu'il garde un certain degré d'humidité et de chaleur pour bien fonctionner. Au moment des fortes précipitations, couvrez-le pour éviter que les nutriments soient « lavés » par les pluies. En été, arrosez le compost pour garder un bon taux d'humidité.
- Vous saurez que votre compost fonctionne si vous avez de nombreux vers de terre. Le temps d'obtention d'un bon terreau est de 3 à 6 mois, suivant la période de l'année. Vous pourrez alors l'incorporer dans votre terre pour nourrir vos plantes.

Si vous n'avez pas encore commandé votre composteur, il n'est pas trop tard. Le bon de commande est toujours à votre disposition sur notre site, mais également en version papier dans les Mairies et à la Communauté de Communes. Nous vous informerons ultérieurement des modalités de retrait.

REDEVANCE INCITATIVE : DEBUT DE LA PHASE TEST

Vous avez pour la plupart déjà rencontré les enquêteurs Redevance Incitative, qui vous ont informés sur ce nouvel outil et ont adaptés vos bacs.

Si vous n'avez pas encore reçu la visite d'un enquêteur, nous vous invitons à contacter l'ambassadrice du tri au 03 86 97 78 26, afin de prendre rendez-vous selon vos disponibilités.

Si vous avez déjà rempli l'enquête mais que vos bacs n'ont pas encore été pucés ou échangés, n'ayez pas d'inquiétude, nous procédons par commune, la vôtre fait certainement partie des prochaines. Vous recevrez bientôt un avis d'échange ou de puçage de bac(s) dans votre boîte aux lettres, sur lequel la procédure à suivre vous sera expliquée.



A partir du mois de juillet 2013, les camions de collecte seront en mesure de comptabiliser le nombre de levées de vos bacs marrons.

Jusque fin 2013, nous allons donc enregistrer ces données afin de tester le bon fonctionnement du système, et de vous permettre de vous familiariser avec la Redevance Incitative, qui entrera en application en janvier 2014.

A l'issue de cette phase test, une simulation de facture établie sur la période concernée (6 mois si votre bac était équipé d'une puce dès le début de la phase test, moins en fonction de la date de puçage si votre bac a été pucé après le mois de juillet) vous sera adressée par courrier, vous permettant également de prendre connaissance des futurs tarifs et conditions d'utilisation du service.

Sur ce spécimen de facture, qui ne sera pas à régler, vous découvrirez les différentes composantes de votre future Redevance Incitative, qui peuvent se résumer ainsi :

PART FIXE (facturée au titre de l'année en cours)			PART VARIABLE (facturée l'année suivante après comptabilisation sur l'année en cours)
Abonnement au service : déchèteries, poubelle jaune, points d'apport volontaire, fonctionnement du service...	Part foyer (fonction du volume du bac marron donc de la composition du foyer)	18 levées forfaitaires du bac marron par an. le coût unitaire varie avec le volume du bac.	Levées supplémentaires du bac marron - au même coût unitaire que les levées forfaitaires (jusqu'à 34 par an)

Les élus de la Communauté de Communes ont pris la décision d'apporter un nouveau moyen de paiement pour la redevance des ordures ménagères avec le Titre Interbancaire de Paiement (TIP). Sa mise en place en 2013 entrainera un décalage dans l'envoi des factures qui vous parviendront début Septembre. Nous vous remercions de votre compréhension.

Les maires

Le 15 juin dernier, Brigitte BERTEIGNE, **Maire de Chéroy**, et le Conseil Municipal nous recevaient pour inaugurer d'importants travaux d'aménagements effectués sur la commune.



- La nouvelle place de la Concorde qui s'intègre harmonieusement et devient naturellement le cœur du village.

- La Poste qui a modernisé ses bureaux rendant l'accueil convivial et professionnel. La municipalité, quant à elle, a réhabilité le logement du premier étage



- Le court de tennis refait entièrement et enduit d'une résine synthétique

- Les bureaux de l'aile gauche de la Mairie qui répondent désormais aux nouvelles normes de sécurité et d'accessibilité. Ils pourront accueillir des services sociaux et sanitaires répondants aux souhaits de la population locale.



Transports scolaires

ATTENTION AUCUNE INSCRIPTION NE SERA AUTOMATIQUEMENT RECONDUITE CETTE ANNEE.

Il faut obligatoirement s'inscrire du 6 mai au 15 juillet 2013.

Le Conseil Général vous a envoyé un courrier d'information (conditions et modalité de mise en œuvre du nouveau système), avec un identifiant et un mot de passe pour se connecter au site internet, accompagné d'un coupon-réponse et d'une enveloppe T.

Vous pouvez donc vous inscrire par courrier ou vous connecter sur : www.transports-scolaires.cdg89.fr ou : www.lyonne.com rubrique "transports scolaires".

Les cartes de transport seront délivrées par les voies habituelles courant du mois d'août après paiement du droit d'inscription.

Tout élève inscrit devra présenter sa carte de transport au conducteur du car.

Coût de la carte :

- 90 € pour les maternelles et primaires
- 100 € pour le collège
- 120 € pour le lycée et post-bac
- 76 € pour les internes
- Gratuit pour les enfants handicapés.

Réduction de 50 % à compter du 3^{ème} enfant (le plus jeune) transporté.



Des incivilités qui coûtent !

Au gymnase : jet de pierres sur les vitres, lavabo arraché, ... et même excréments dans les douches !

Dans les cars scolaires, depuis la rentrée 2012-2013 :

- 24 lettres d'avertissement ont été envoyées pour refus de présenter sa carte scolaire, chahut gênant la mission du conducteur, insulte au chauffeur, détérioration minime ou involontaire, ...
- 17 exclusions ont été prononcées en raison de détérioration volontaire, de manipulation d'objet tranchant, de vol de marteaux situés à proximité des issues de secours, d'atteinte au dispositif d'ouverture des portes, d'agression physique contre un élève, contre le chauffeur ou contre toute autre personne, enfin de menaces répétées contre le chauffeur.

27 juillet 2013 : Grand pique-nique et cinéma de plein air. A l'affiche : « Intouchables ».

3 août 2013 : Grand pique-nique et soirée show laser. Venez habillés de blanc.

A l'occasion des journées du patrimoine, une conférence vous fera découvrir les jardins.



RCGB vous emmène pour une randonnée vagabonde le Dimanche 8 septembre : circuit de 16 km avec étapes culturelles, musicales ou artistiques et petite assiette dégustation à l'arrivée. La randonnée se cloturera avec un bal folk animé par Airs de Rien.

Inscriptions obligatoires (8 €) au : 06.81.14.63.54 ou au 07.81.48.82.30 (après 19h30).



Du 8 juillet au 16 août 2013, le Conseil général offrira aux jeunes de 6 à 16 ans la possibilité de pratiquer gratuitement des activités sportives originales sur 30 communes rurales du département.

Yonne Tour Sport sera présent sur le Gâtinais en Bourgogne le **vendredi 19 juillet 2013, à Saint-Valérien de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.**

Les activités proposées et encadrées par des professionnels : Trampoline, Girobulle, Murs d'escalad, Trumbling, Tir à l'arc, BMX, Trikke, Quad, Karting, Waterball, ...

Pour tous renseignements : www.lyonne.com ou 03.86.72.86.11

19/10/2013

concert du SIVOM du Gâtinais à l'Eglise de Villethierry.



NOS PHARMACIES DE GARDE

- du vend. 05/07 au vend. 12/07 - Phie FILAINE 03 86 67 15 01 *Pont/Yonne*
- du vend. 12/07 au vend. 19/07 - Phie BOUDIER JEANNE 03 86 88 60 04 *Saint Valérien*
- du vend. 19/07 au vend. 26/07 - Phie BERTEIGNE 03 86 97 52 54 *Chéroy*
- du vend. 26/07 au vend. 02/08 - Phie VENARD 03 86 66 20 30 *Champigny*
- du vend. 02/08 au vend. 09/08 - Phie MAUPRIN 03 86 66 30 22 *Sergines*
- du vend. 09/08 au vend. 16/08 - Phie JALEF 03 86 88 45 29 *Thorigny/Oreuse*
- du vend. 16/08 au vend. 23/08 - Phie SALAUN 03 86 66 83 37 *Vinneuf*
- du vend. 23/08 au vend. 30/08 - Phie STAUT-CHRISTOPHE 03 86 86 00 30 *Egriselles le bocage*
- du vend. 30/08 au vend. 06/09 - Phie PIAT BUREL 03 86 66 42 53 *Villeneuve la Guyard*
- du vend. 06/09 au vend. 13/09 - Phie TRUCHOT 03 86 67 19 00 *Pont/Yonne*
- du vend. 13/09 au vend. 20/09 - Phie FILAINE 03 86 67 15 01 *Pont/Yonne*
- du vend. 20/09 au vend. 27/09 - Phie BOUDIER JEANNE 03 86 88 60 04 *Saint Valérien*
- du vend. 27/09 au vend. 04/10 - Phie BERTEIGNE 03 86 97 52 54 *Chéroy*
- du vend. 04/10 au vend. 11/10 - Phie VENARD 03 86 66 20 30 *Champigny*
- du vend. 11/10 au vend. 18/10 - Phie MAUPRIN 03 86 66 30 22 *Sergines*
- du vend. 18/10 au vend. 25/10 - Phie JALEF 03 86 88 45 29 *Thorigny/Oreuse*
- du vend. 25/10 au vend. 02/11 - Phie SALAUN 03 86 66 83 37 *Vinneuf*
- du vend. 02/11 au vend. 22/11 - Phie TRUCHOT 03 86 67 19 00 *Pont/Yonne*
- du vend. 22/11 au vend. 29/11 - Phie FILAINE 03 86 67 15 01 *Pont/Yonne*



**Sivom et Communauté de
Communes du Gâtinais en Bourgogne**

6, rue Danton - 89690 Chéroy

Tél. : 03 86 97 71 94 - Fax : 03 86 97 70 22

contact@gatinois-bourgogne.fr - www.gatinois-bourgogne.fr



GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Bulletin d'informations de l'Intercommunalité

Directeurs de la Publication : Henri de RAINCOURT - Christine AITA
Conception, Réalisation & Impression : Imprimerie Barré 03 86 65 93 01



Ecole de musique du SIVOM du Gâtinais

Bulletin de pré-inscription 2013/2014

Nom et Prénom : Date de Naissance :

Instrument souhaité Atelier découverte (à partir de 5 ans) ☐

Nom et prénom du responsable :

Adresse :

Tel Domicile :

Tel Portable :

E mail :

Suite à cette pré-inscription qui ne vous engage pas, vous recevrez un courriel avec les propositions de planning des cours pour la rentrée de septembre 2013.



Centre de loisirs du SIVOM du Gâtinais

Bulletin de pré-inscription vacances 2013

Nom et Prénom : Date de Naissance :

Accueil Jeunes

Activité souhaitée

Activité souhaitée

Accueil de loisirs

Activité souhaitée

Activité souhaitée

Nom et prénom du responsable :

Adresse :

E-mail : Tél. :

Suite à cette pré-inscription qui ne vous engage pas, vous recevrez un courriel avec nos disponibilités.



Ecole Multisports du Gâtinais

Bulletin de pré-inscription 2013/2014

Nom et Prénom : Date de Naissance :

Nom et prénom du responsable :

Adresse :

E-mail : Tél. :

Suite à cette pré-inscription qui ne vous engage pas, vous recevrez un courriel avec nos disponibilités.

Ecole de Musique du SIVOM du Gâtinais - 6 rue Danton - 89690 Chéroy - 06 71 35 15 92

L'Ecole de Musique du SIVOM du Gâtinais en Bourgogne se doit de répondre aux souhaits des habitants du SIVOM en matière d'accès à la culture. Pour cela, le SIVOM s'est doté d'une véritable école de musique, travaillant en collaboration avec les écoles primaires.

Elle s'attache à créer les conditions favorables à l'épanouissement de ses élèves et au développement de leur personnalité par un apprentissage de l'autonomie et de la vie collective.

Instruments enseignés : Flûte traversière. Clarinette. Saxophone. Trompette. Cor. Trombone Tuba. Batterie. Violon. Violon Alto. Piano. Guitare Classique. Guitare électrique et Basse électrique. Apprentissage musical. Atelier découverte (5 ans). Atelier instrumental et chorale. Atelier instrumentaux. Orchestre Vents, cordes et percussions.

La première année, les élèves suivent à partir de 6 ans (CP) un cours d'apprentissage musical (1h) et un cours d'instrument (30'), à partir de la 2^{ème} année ils intègrent un atelier instrumental et chorale (1h en 1^{er} cycle, 1h30 en 2^{ème} cycle) et un cours d'instrument (30' en 1^{er} cycle, 45' en 2^{ème} cycle). Les adultes peuvent bénéficier de cours d'instruments (30').

- Les cours sont dispensés à Chéroy, Saint-Valérien, Nailly suivant les disciplines choisies.

Tarifs annuels 2013 pour les communes ayant signé la convention avec le SIVOM pour l'école de musique
(les autres + 30%).

Entants + étudiants (->25 ans) Atelier découvertes des instruments de musique : 45€ formation instrumental + ateliers instrumentaux + orchestres : 306€

Adultes : formation instrumental : 390V - Tarifs dégressifs à partir du deuxième inscrit de la même famille.

dominiqueavy@ gatinais-bourgogne.fr

L'accueil de loisirs (3-12 ans) vous propose :

- **des stages** artistiques, sportifs, scientifiques
- **des sorties** : piscine, le parc de l'Orval, Thoiry, la mer de sable, Yonne Tour Sport
- **des camps** :

3-5 ans : Camp "indiens/Cowboys" (Equitation), du 22 au 26 juillet 2013

6-9 ans : Camp "Pirates des Caraïbes" (Canoë), du 15 au 22 juillet 2013

9-12 ans : Camp "Seigneur des anneaux" (Canoë), du 29 juillet au 5 août 2013

6-12 ans : Camp "Sportifs" (Equitation), du 5 au 12 août 2013

- **des camps du 26 au 30 août :**

3-5 ans : Camp "les aventuriers" (Equitation), Chevillon (89)

6-12 ans : Camp "Magique" (Cirque), Arcy-sur-Cure (89)

L'accueil jeunes (12-17 ans) vous propose :

- **Sivommunales** du 8 au 12 juillet 2013
- **Camps circus** à Arcy-sur-Cure du 15 au 19 juillet 2013
- **Camps itinérant en VTT** du 22 au 26 juillet 2013
- **Camps équitation** à chevillon du 29 juillet au 2 août 2013
- **Camps Sport** à Saint-Fargeau du 26 au 30 août 2013
- **Du 5 au 23 août 2013 :**

des stages sportifs, scientifiques et de mode auront lieu (speedminton, tchoukball, fusée à eau, coiffure...)

Inscription à Chéroy - 6 rue Danton - 03 86 97 71 94

Tarif : selon le quotient familial.



Ecole Multisports du Gâtinais en Bourgogne - 6 rue Danton - 89690 Chéroy - 03 86 97 71 94

Cette activité s'adresse aux jeunes de 6 à 12 ans souhaitant découvrir et s'initier aux différents sports.

113 enfants sont inscrits sur 4 sites :

- | | |
|---|---|
| • Egriselles-le-Bocage au Mille-club | Lundi de 17h15 à 18h15 et de 18h15 à 19h15 |
| • Saint-Valérien au Gymnase | Mardi de 17h à 18h et de 18h à 19h |
| • Villethierry à la salle des fêtes | Mercredi de 14h15 à 15h15 et de 15h15 à 16h15 |
| • Chéroy à l'école primaire | Mercredi de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30 |

Les cours débuteront le lundi 9 septembre 2013.

Les cycles de 3 semaines sont scrupuleusement respectés par les éducateurs, ce qui permet aux enfants de découvrir différents types de pratiques sportives.

- | | |
|--|------------------------|
| • Jeux pré-sportifs | • Ultimate |
| • Jeux d'opposition | • Athlétisme |
| • Gymnastique | • Lutte |
| • Jeux collectifs (Football, Rugby, Basket-Ball) | • Sarbacane |
| • Jeux de raquettes (Tennis de table, Tennis, Badminton) | • Course d'orientation |



Tarif : 45 € pour l'année (dégressif selon le nombre d'enfants ou de cours).